

**Communiqué de presse RMV
19 janvier 2017**

Monitoring saisonnier des Remontées Mécaniques du Valais - bilan au 15 janvier

Comme l'hiver dernier, les semaines des fêtes de fin d'année ont été caractérisées par un manque cruel de neige, suite à plus de un mois de beau temps consécutif, forçant certaines stations à garder leur domaine skiable fermé. Pour les stations équipées d'un système d'enneigement mécanique, des ouvertures partielles ont été possibles, notamment grâce à un travail de préparation des pistes de haute qualité. Les entreprises de remontées mécaniques n'ont pas uniquement préparé des pistes au prix d'importants efforts, elles ont aussi développé de nombreuses offres alternatives, permettant ainsi aux touristes de passer de belles vacances de fin d'année dans les montagnes valaisannes.

Les résultats des stations au 15 janvier sont bien évidemment hautement différenciés selon l'exposition des domaines et la présence ou non de système d'enneigement mécanique.

Globalement, les chiffres de fréquentation entre le 1er novembre 2016 et le 15 janvier 2017 sont supérieurs à ceux atteints durant l'hiver précédant (env. +5%), un hiver très faible en termes de fréquentation. En comparaison avec la moyenne des résultats obtenus depuis 2013, la fréquentation est en recul cette saison de plus de 6%. Le niveau de résultat atteint dans le canton à mi-janvier ne donne donc clairement pas satisfaction.

Arthur Clivaz, Président des RMV, le rappelle : « malgré des années difficiles qui s'enchaînent, nous devons aller de l'avant ! Notre altitude, notre vue et notre savoir-faire dans le domaine touristique sont des avantages concurrentiels sur le marché mondial du ski. Les investissements tant au niveau de l'enneigement mécanique que des remontées mécaniques doivent se poursuivre afin d'être en mesure d'offrir un produit hautement qualitatif. ».

Projet de loi sur l'encouragement des remontées mécaniques dans le canton du Valais

Le 17 mai 2013, le Grand Conseil a accepté la motion 4.158 « la promotion économique pour les remontées mécaniques valaisannes » (Rieder/Bregy). Durant l'année 2014, une commission extraparlamentaire, nommée par le Conseil d'Etat, a élaboré un projet de loi sur l'encouragement des remontées mécaniques. Fin avril 2015, le Conseil d'Etat a ouvert une consultation. Durant cette dernière, l'avant-projet a recueilli un fort soutien parmi les entités consultées. En vue de la session de mai 2016 du Grand Conseil, le Conseil d'Etat proposait une prolongation de délai pour la réalisation, compte tenu notamment de l'état des finances cantonales. Le Parlement a clairement refusé cette prolongation. Dès le 13 décembre 2016, le Grand Conseil valaisan aurait dû traiter le projet de loi sur la promotion des remontées mécaniques. Finalement, il sera au programme de la session de février 2017.

Pourquoi le Valais doit-il aujourd'hui se doter d'une loi sur l'encouragement des remontées mécaniques ?

- Le chiffre d'affaires des sports de neige est de près de CHF 2 milliard en Valais (PIB 17 milliards)
- Les sociétés cumulent plusieurs exercices difficiles notamment en raison du franc fort, de la diminution des durées de séjour et de la loi sur les résidences secondaires

- Un nombre conséquents d'emplois est en jeu (près de 5'000 en hiver) et notre industrie n'est pas délocalisable. Le ski est un moteur du tourisme, secteur qui génère environ 17% des emplois du canton
- Grâce à son altitude, le Valais est la région la mieux positionnée de l'arc alpin pour supporter un réchauffement climatique
- En comblant notre retard au niveau de l'enneigement mécanique (41% des pistes contre 90% dans le Tirol du sud par exemple) et en améliorant nos remontées mécaniques, nous améliorerons notre compétitivité
- Les régions concurrentes disposent d'aides leur permettant d'améliorer la qualité de leurs infrastructures

Quels sont les éléments qui devront être contenus dans cette loi afin de garantir son succès ?

- Les soutiens doivent se focaliser sur les entreprises qui ont une chance de perdurer et qui donc dégagent une rentabilité
- La loi doit fournir non seulement des aides à fonds perdus, des prêts et des cautions mais également des contributions aux frais d'exploitation (p.ex. rabais sur l'électricité comme dans l'industrie)
- Une aide à l'innovation et à l'établissement ainsi qu'à la mise en œuvre de Masterplan pour les sociétés est également indispensable

Sur 10 ans, un tel projet de loi pourrait permettre un soutien aux entreprises au travers des aides à fonds perdus (à hauteur de près de CHF 160 millions), des prêts et des cautions. Ceci garantirait des investissements dans notre canton de plus de CHF 700 millions. Ainsi, une partie du retard accumulé au niveau de l'enneigement mécanique ainsi que du renouvellement des installations pourrait être rattrapé et les sociétés de remontées mécaniques seraient équipées correctement pour être concurrentielles sur leur marché.

Ces équipements doivent permettre aux stations valaisannes de tirer leur épingle du jeu aussi bien en hiver qu'en été. Comme le rappelait récemment Laurent Vanat, consultant spécialiste en remontées mécaniques : «Le tout au ski est fini, mais sans le ski tout est fini».

Pour tout renseignement:



M. Arthur Clivaz
Président
079 679 77 87



M. Berno Stoffel
Vice-Président
079 543 25 07